

LISTE DES JUSTIFICATIFS A FOURNIR POUR LES DEMANDES DE REGROUPEMENT FAMILIAL

Les pièces justificatives obligatoires sont à fournir en fonction de la situation (si possible faire les photocopies mais présenter les originaux) :

Pour les enfants :

- livret de famille
- carte d'identité de chaque adulte
- jugement de divorce ou de séparation

Justificatifs de ressources :

- 10 derniers bulletins de salaire de toutes les personnes vivant au foyer
- contrat de travail
- justificatif de pensions alimentaires, prestations compensatoires
- ASSEDIC, RMI, indemnités journalières CPAM, Allocation Adulte Handicapé (AAH)
- attestation des prestations de la CAF de moins de 3 mois ou attestation de tutelle
- pension d'invalidité, rente d'accident de travail
- pensions/retraites (dernier relevé bancaire en indiquant la périodicité du versement) ainsi que les déclarations fiscales adressées par les caisses de retraite
- dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu

Justificatifs des charges :

- dernière taxe foncière (pour les propriétaires)
- dernière taxe d'habitation
- 3 dernières quittances de loyer ou attestation d'hébergement + justificatif de domicile de la personne qui vous héberge
- tableau d'amortissement des charges (crédits)
- factures d'eau, EDF-GDF, chauffage, téléphone
- cotisation annuelle de l'assurance habitation